

À l'occasion des 150 ans de la Commune de Paris, Contretemps publie du 18 mars au 4 juin une lettre quotidienne rédigée par Patrick Le Moal, donnant à voir ce que fut [la Commune au jour le jour](#).

L'essentiel de la journée

Situation militaire

Du côté de Versailles la reprise en main s'intensifie. Les unités compromises dans l'affaire des canons du 18 mars sont dissoutes, et les soldats les plus récalcitrants sont envoyés en Afrique du Nord. L'Assemblée adopte une loi sur les cours martiales pour statuer le plus vite possible « sur les crimes de ces misérables qui désolent la France », qui élimine l'instruction préalable, écourte la défense, se passe de preuves pour condamner les soldats qui refusent d'obéir aux ordres, ce qui permet de les condamner dans les 48 heures. En même temps des efforts sont faits sur le ravitaillement, les uniformes neufs, et les promotions se multiplient.

À l'ouest

Dans la nuit, les troupes versaillaises sont revenues sur la rive gauche de la Seine et ont canonné la barricade de l'avenue de Neuilly. Le Mont-Valérien a continué le bombardement des quartiers des Champs-Élysées et des Ternes. Certaines maisons situées près du rond-point de l'Arc de Triomphe se sont effondrées. Dans la journée, les Versaillais ont attaqué Neuilly et après une lutte meurtrière pour eux, deux généraux tués et un troisième blessé, en se déversant en masse ils ont fini par s'emparer du pont, de la barricade qui le commandait et des maisons l'avoisinant sur la rive droite.

Au sud

Du côté du sud les forts tenus par les Fédérés et les batteries versaillaises ont continué à se canonner réciproquement.

Paru dans *Le Soir*, un extrait de la Gazette de Cologne

L'état-major prussien a adressé la dépêche suivante aux autorités militaires de Berlin :

« Compiègne, 3 avril, 10 h du soir.

Le combat principal a eu lieu au sud, près de Châtillon et de Fontenay-aux-Roses. Flourens aurait été fait prisonnier avec 8 000 hommes.

Le Mont-Valérien est aux mains de Versailles. Le commandant, suspect, avait été remplacé dans la nuit. Les prisonniers parisiens ont été fusillés sur-le-champ.

Le Mont-Valérien a pris une part très heureuse au combat. Pertes de Parisiens

considérables.

Les efforts des insurgés ont surtout échoué grâce aux positions fortifiées établies par les Allemands. »

À part l'exagération évidente quant au chiffre des prisonniers et aux pertes supposées, cette dépêche, est d'une exactitude remarquable, notamment concernant les prisonniers fusillés.

Diverses mesures militaires

Plusieurs mesures sont prises pour améliorer les capacités de défense.

Le ministère de la Guerre organise une adjudication pour la fonte et la fabrication des projectiles, on recrute des artificiers à la cartoucherie de Vanves, à Paris, rue de Vanves.

Parallèlement le délégué à la guerre Cluseret publie une critique de la manie ridicule du galon, des broderies, des aiguilletes, du clinquant et menace de sanctions ceux qui ajouteront à l'uniforme réglementaire de la Garde nationale des aiguilletes ou autres distinctions vaniteuses. Il fait l'éloge de l'austérité, de la vertu contre le vice :

« Ne renions pas notre origine, et surtout n'en rougissons pas. Travailleurs nous étions, travailleurs nous sommes, travailleurs nous resterons. C'est au nom de la vertu contre le vice, du devoir contre l'abus, de l'austérité contre la corruption que nous avons triomphé, ne l'oublions pas. Restons vertueux et hommes du devoir avant tout, nous fonderons alors la République austère, la seule qui puisse et ait le droit d'exister. »

Paru dans le *Cri du Peuple*

La cantinière du 66e bataillon, citoyenne Lachaise, est une gaillarde et une crâne femme. Elle a bien mérité de Paris, et nous sommes heureux de le lui dire.

Cette brave femme du peuple n'a cessé, depuis trois jours, de faire le coup de feu dans les plaines de Châtillon et de voler au secours de ceux qui tombent frappés par les balles des sbires de Versailles.

Elle est à la fois soldat et chirurgien. Brave femme ! Il coule du sang de lionne dans ses veines.

Nouvelle modification de la composition des compagnies de guerre

La composition des compagnies de guerre est modifiée, retirant l'obligation entre 17 et 19 ans, et l'ajoutant entre 35 et 40 ans, qu'ils soient ou non mariés, pour « répondre aux réclamations d'un grand nombre de gardes nationaux » dit la décision.

Considérant les patriotiques réclamations d'un grand nombre de gardes nationaux qui tiennent, quoique mariés, à l'honneur de défendre leur indépendance municipale, même au prix de leur vie, le décret du 5 avril est ainsi modifié :

De dix-sept à dix-neuf ans, le service dans les campagnes de guerre sera volontaire, et de dix-neuf à quarante obligatoire pour les gardes nationaux, mariés ou non.

J'engage les bons patriotes à faire eux-mêmes la police dans leur arrondissement et à forcer les réfractaires à servir.

Le délégué à la guerre : G. CLUSERET

Cette modification augmente encore le nombre d'hommes concernés par l'obligation, avec une argumentation discutable. Il n'était pas difficile d'accepter la volonté d'engagement de gardes nationaux mariés ou plus âgés dans les compagnies de guerre, sans pour autant l'imposer à tous. Le dernier paragraphe incite la population ouvrière à « faire la police dans leur arrondissement et à forcer les réfractaires à servir ». Comment cette décision va être appliquée ? Quels vont en être les effets ?

Beaucoup de personnes qui se trouvent sous le coup de cette décision et qui ne désirent pas participer à la lutte engagée, commencent d'ores et déjà à sortir de Paris en essayant de déjouer la surveillance dans les gares, où les contrôles se multiplient.

La délivrance des passeports devient impossible pour tous les individus « sous le coup de la loi militaire », et toutes les personnes « ayant des relations avec Versailles ».

Dans la journée, le citoyen Raoul Rigault fait afficher l'arrêté suivant, relatif à la délivrance des « passe-ports » :

Considérant que l'autorité civile ne saurait, sans manquer à ses devoirs, favoriser l'inexécution des décrets de la Commune;

Qu'il est nécessaire qu'elle empêche les communications avec des êtres qui nous font une guerre de sauvages;

Le membre du Comité de sûreté générale, délégué près de l'ex-Préfecture de police,

arrête :

Art. 1er. - Les passe-ports ne seront délivrés que sur des pièces significatives sérieuses.

Art. 2. — Aucun passe-port ne sera délivré aux individus de dix-sept à trente-cinq ans, qui sont sous le coup de la loi militaire.

Art. 3. - Aucun passe-port ne sera délivré aux individus qui, soit agents de l'ancienne police, soit à elle étrangers, ont des relations avec Versailles.

Art. 4. - Les individus qui, restant dans les cas prévus par les articles 2 et 3, se présenteraient pour obtenir des passe-ports, seront immédiatement envoyés au

dépôt de l'ex-Préfecture de police.

Les arrestations se multiplient

Témoignage. Mme Milliet à son mari

Paris, 7 avril.

Nous sommes bloqués, mon cher ami, presque comme au temps du siège...

Je ne quitterai pas Paris avant qu'il y ait eu une entente et que les hostilités soient définitivement cessées ; on espère que les nombreux efforts tentés dans ce sens finiront par aboutir, assez de sang versé comme cela, on parle de 7000 morts parmi la Garde nationale. J'espère qu'il y a parmi ce nombre bien des disparus prisonniers ou autrement et qu'on devra en rabattre, enfin, il y en a beaucoup trop, on fusille les prisonniers, on fait mille horreurs. La Commune a pris des otages, emprisonné l'archevêque, le curé de la Madeleine et bien d'autres, on pille les couvents. Une fois lancé dans cette voie, où s'arrêtera-t-on ? [...]

Un décret de la Commune appelle sous les drapeaux tous les hommes mariés de 17 à 35 ans. On fait des perquisitions dans les maisons. On emprisonne les récalcitrants aussi c'est à qui se soustraira au décret, mais les portes sont gardées, les précautions les plus entières sont prises pour les empêcher de fuir. [...]

Adieu mon cher ami

Des arrestations, parfois pour des prétextes les plus futiles, sont faites par le Comité central de la Garde nationale, par des bataillons dans les quartiers, ou directement par la commission de sûreté qui a la volonté d'incarcérer, de supprimer les ennemis du pouvoir établi. Par exemple, nombre de prêtres n'osent plus se montrer en public en costume ecclésiastique, se dissimulent en revêtant des habits civils et se laissant pousser la barbe.

La Commune s'inquiète de cette situation et publie un décret invitant la commission de justice à instruire les dossiers des personnes arrêtées, qui doivent, soit être condamnées, soit élargies, pour respecter « l'un des grands principes de la République, la liberté ».

Vu le vote de la Commune du 5 avril, relatif à une enquête sur les arrestations faites par le Comité central et par la commission de sûreté, la commission exécutive invite la commission de justice à instruire immédiatement sur le nombre et la cause de ces arrestations, et à donner l'ordre de l'élargissement ou de la comparution devant un tribunal et un jury d'accusation. La commission de justice doit d'urgence s'occuper d'une mesure qui intéresse si particulièrement l'un des grands principes de la République, la liberté.

Paris, le 7 avril 1871.

La commission exécutive : F. COURNET, DELESCLUZE, FÉLIX PYAT, G. TRIDON,
E. VAILLANT, VERMOREL

L'interdiction du drapeau tricolore sur les monuments publics est édictée dans le XIIe arrondissement.

La commission municipale du XIIe arrondissement

ARRÊTE :

1° Le drapeau de la Commune, drapeau rouge, sera immédiatement arboré sur tous les monuments publics de l'arrondissement.

2° Aucun édifice particulier ne sera pavoisé d'un autre drapeau que celui de la Commune ; en conséquence, les citoyens devront faire disparaître dans le plus bref délai le drapeau tricolore, qui après avoir été celui de la Révolution, sa gloire ; après avoir été souillé de toutes les trahisons et de toutes les hontes de la monarchie, est devenu la bannière flétrie des assassins de Versailles.

La France communale le répudie.

3° Les commissaires de police de l'arrondissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 7 avril 1871.

Les membres de la commission, PHILIPPE, MAGOT, AMBROISE LYAZ.

De nouveaux conciliateurs apparaissent

Dans la journée, des citoyens habitant le quartier des Écoles, ont fait afficher dans les Ve, VIe et VIIe arrondissements la lettre suivante à M. Thiers, qui indique en termes nets et modérés la cause première du dissentiment, et qui déclare que l'Assemblée doit tout d'abord, affirmer la République, afin de fournir un point d'appui solide pour toute discussion :

« Monsieur, Paris tout entier est dans une consternation profonde. Après tant de souffrances et l'ennemi encore sous nos murs, pourquoi cette guerre fratricide qui nous épouvante et nous atterre ? Un malentendu déplorable semble en être la cause. Vous croyez à une émeute : vous vous trouvez en face de convictions précises et généralisées. L'immense majorité de la capitale considère la République, aujourd'hui gouvernement de fait et qu'on ne pourrait changer sans révolution, comme un droit supérieur, hors de discussion. Aussi n'est-ce pas sans alarmes qu'elle a vu l'attitude prise par l'Assemblée à Bordeaux et continuée à Versailles. L'attaque de Montmartre lui a paru également suggérée par une méprise regrettable. Paris, à tort ou à raison, a vu dans toute la conduite de l'Assemblée le dessein prémédité de rétablir la monarchie, origine de nos affreux

désastres. Beaucoup de citoyens ont différé d'avis sur l'opportunité d'une résistance matérielle. Mais conclure de là à un désaccord sur le mérite du régime républicain serait, de votre part, tomber dans une erreur grave. Sans doute, à Versailles, comme à Paris, on aspire à une honorable conciliation. Encore faut-il que les bases en soient évidentes. L'Assemblée, c'était un devoir créé par la situation, aurait dû donner des gages de son républicanisme. C'est à elle, si elle a un vrai désir de la paix, de ne pas souffrir que ses délibérations et ses actes puissent être fâcheusement interprétés. Que, rentrant dans la légalité républicaine dont elle a au moins l'air d'être sortie, elle adhère sans réticence à une forme gouvernementale, patrimoine commun, qui, de votre avis même, « est celle qui nous divise le moins ». Alors les hommes d'ordre, que vous blâmez très injustement de ne vous être point venus en aide, auront un point d'appui efficace pour exercer leur utile entremise.

Quant à la Commune, expression véritable du droit de la cité, elle ne saurait être un obstacle. Sa constitution, modifiable par l'élection, soulève des problèmes complexes, dont la solution ne saurait s'improviser. Ce point, subordonné quoique capital, doit être réglé amiablement.

Les soussignés font appel à la loyauté de l'Assemblée. Si elle a la sagesse d'entrer dans cette voie juste et humaine, l'effusion du sang s'arrêtera ; les frères ennemis pourront de nouveau se tendre la main. Entre eux se scellera le pacte d'union ; Paris, ce jour-là, sera dans la joie, rentrera dans la paix et reprendra ses travaux en disant avec vous :

Vive la République ! »

Charles Pajot, professeur à la Faculté de Médecine ; docteur DELASIAUVE, médecin des hôpitaux; Victor VENDEUZENCKEL, avocat ; Henri CARLE, rédacteur de la *Libre conscience*; docteur GALTIER-BOISSIÈRE ; Eugène DELATTRE, ancien préfet; Noël PASCAL, publiciste; E. ALBARIC, pharmacien ; Jean POUVIELLE, instituteur; SNICHELE, ingénieur civil ; Auguste Vaison, étudiant en droit; A. GRÉGOIRE, professeur ; P. Budix, étudiant en médecine; Housselin, artiste peintre; DEHALLAS, horloger ; docteur COLLINEAU.

Quel blocus de Paris ?

Si Versailles a envisagé un blocus alimentaire, il n'a jamais été vraiment efficace: le nord et l'est de Paris sont entourés par l'armée prussienne qui n'a pas empêché le ravitaillement d'arriver à la ville.

Par contre la presse parisienne n'arrive pas à franchir les fortifications, sauf lorsqu'elle est portée de la main à la main. Par exemple, Marx, à Londres, lit les journaux parisiens qui lui sont transmis par des porteurs spéciaux. Ainsi, il en sait beaucoup plus que la plupart des habitants de la province française. Un correspondant de journaux anglais à Paris, Robert Reid, favorable à la Commune, envoie régulièrement des informations au *Daily Telegraph*.

De son côté, la province française n'a, pour s'informer, que la presse d'inspiration versaillaise qui représente les « Parisiens » comme des ivrognes assoiffés de sang se livrant

à des bacchanales et autres orgies rouges...

La description de la réalité parisienne dans cet article de Paul Lafargue en est d'autant plus précieuse : en dépit des précautions du gouvernement, la province n'est pas complètement isolée de Paris. Celles et ceux qui font l'effort de connaître les tendances de la révolution communale pour le triomphe de laquelle la capitale supporte le siège versaillais, un nouveau bombardement arrivent à avoir des informations, mais très difficilement.

Extraits d'un article à paraître dans *La Tribune de Bordeaux*, de Paul Lafargue, 29 ans, journaliste, membre de L'Internationale

« À mon arrivée à Paris, je traversais, le matin à 7 heures, la place de l'Hôtel de Ville. Une partie de la place était illuminée par un joyeux rayon de soleil, enveloppant les gardes nationaux, les uns dormant, étendus sur les dalles, les autres cuisinant, fourbissant leurs armes, culottant leurs pipes ; dans le coin qui avoisine la rue de Rivoli, se tenaient les aristocrates, assis en rond sur des chaises, le fusil entre les jambes, ils roupillaient dodelinant de la tête, à la mode des bonnes vieilles. Rien de plus débonnaire que ce spectacle. Cependant, tout près les canons et les mitrailleuses montraient leurs gueules meurtrières.

Si, accoudé à une fenêtre du premier étage de l'Hôtel de Ville, on promène un regard sur la cour intérieure, où se trouve le magnifique escalier à deux branches qui s'échappe d'un bassin pour s'épanouir en un escalier conduisant à la salle du trône, où se tiennent aujourd'hui les séances de la Commune, on jouit d'un spectacle bien curieux :

La cour est remplie de gardes nationaux, de fusils en faisceaux, de petits matelas, de tables où l'on mange ; dans un coin un groupe discute les événements militaires ; plus loin, les femmes et les filles de gardes effarées et joyeuses, écarquillent les yeux et contemplant le magnifique palais ; plus loin, là-bas, sous l'escalier, autour d'une table une vingtaine de Fédérés jouent au... loto !

Si maintenant, l'on vient à fermer les yeux, et si l'on se représente cette cour illuminée par des milliers de langues de feu, les murs couverts de plantes grimpantes et de fleurs tropicales aux âcres senteurs, l'escalier, perdu sous les jupes ondulantes et chatoyantes des femmes du grand monde et, tout à fait au haut, le baron Haussmann, étalant sa large face de laquais de grande maison et promenant un regard dédaigneux sur les épaules poudrées des femmes, on saisit alors toute la portée de la révolution accomplie. Les parasites ont fait place aux travailleurs. [...]

Les voitures et les omnibus sillonnent la ville dans tous les sens ; toutes les barricades leur livrent passage. Les seuls omnibus réquisitionnés par la Commune sont des omnibus dont la Compagnie ne se servait plus : ils sont défraîchis et n'ont pas de vitres. L'administration de la guerre ne manque ni de véhicules ni de chevaux. Les chevaux qui composent le train d'artillerie et la cavalerie de la Commune sont des chevaux appartenant à l'ancienne administration de la guerre et que les Versaillais ont oubliés dans leur fuite précipitée ; pour leur excuse, on doit avouer que ce n'est pas là leur seul oubli.

La circulation la plus libre et la plus tranquille est permise dans tous les quartiers. Depuis la disparition de la police, comme par enchantement, on n'entend parler ni de vols ni d'assassinats, ce qui faisait dire à un patriote que tous les « conservateurs s'étaient enfuis à Versailles. » [...]

Dans les quartiers riches, un grand nombre de boutiques sont fermées, leur clientèle étant partie. [...]

Si dans les grands quartiers les cafés et les restaurants sont déserts, les squares et les jardins publics des quartiers populeux sont comme d'habitude égayés par leur bruyante population d'enfants qui vont, viennent, courent, crient, piaillent, pleurent, au milieu des femmes qui causent, les unes en bâillant, les autres en travaillant, sans plus s'occuper des terribles combats qui, nuit et jour, se livrent depuis Asnières, Levallois-Perret jusqu'au fort Montrouge et le Petit-Bicêtre. Le sourd grondement du canon et le sinistre rauquement du canon [? des mitrailleuses ?] les laissent impassibles. »

En bref

L'éclairage de la ville sera maintenu. La consommation journalière de houille pour l'éclairage est actuellement de 670 000 kils. Or, aujourd'hui 7 avril, la Compagnie parisienne, dans laquelle la grande majorité des employés ont adhéré à l'administration de la Commune, a en magasin un tonnage de 18 000 000 kils de houille qui assure l'éclairage de Paris pendant trente et un jours, si l'on tient compte de la diminution de la durée d'éclairage pendant le mois qui va suivre. De plus la Compagnie parisienne a reçu par la voie du nord cinquante et un wagons de charbon, du 6 au 7 avril.

Don patriotique du 181e bataillon du 2e arrondissement : il possède 4 000 fr, montant d'une souscription pour la fonte des canons, somme prélevée sur le pain noir de ses familles, restées sans emploi par suite de l'odieuse capitulation des traîtres qui ont livré Paris. Aujourd'hui, il veut la consacrer à « l'établissement du règne de l'ordre, du travail et de la justice, à l'établissement de la Commune. » C'est pourquoi elle sera versée dans la caisse municipale pour servir à soulager les familles orphelines des travailleurs assassinés par les Chouans et les Prussiens de Versailles.

La réaction a répandu le bruit ridicule que les tabacs allaient bientôt manquer à la consommation parisienne. Nous sommes en mesure de démentir ces bruits absurdes. La direction des contributions indirectes s'est entendue avec la manufacture nationale des tabacs, et elle a complètement organisé les services des entrepôts, abandonnés par les employés du gouvernement de Versailles. La vente est reprise sur tous les points de la ville, et la banlieue même vient s'approvisionner à Paris. Les provisions en nature sont considérables.

L'Association générale des ouvriers tailleurs de Paris invite les citoyens et citoyennes qui ont pris part aux travaux d'habillement de la Garde nationale à venir chercher leur dividende, réparti au prorata de l'argent gagné par chacun.

Un bureau spécial est ouvert à la Bourse pour chacun des vingt arrondissements, à partir de lundi 10 avril, de huit heures du matin à cinq heures du soir.

En débat

Le citoyen Pierre Denis, proudhonien, membre de l'Internationale, ami de Jules Vallès, propose dans le journal Le Cri du Peuple, un traité de paix dont l'idée fondamentale est que Paris doit désormais être considérée comme ville libre, absolument autonome, participant pour sa quote-part aux frais généraux de la nation, à l'exception toutefois de l'armée permanente.

Pour que Paris se décide à cesser la lutte, ses propositions sont que :

- la cité parisienne peut, en cas de guerre, fournir les contingents, mais en temps normal l'entrée de son territoire est interdite à l'armée, la police et la défense étant assurées par la Garde nationale.
- le gouvernement français ne doit pas s'immiscer dans la constitution et le gouvernement de Paris, auprès duquel il serait simplement représenté par un délégué.
- Paris accepte les principes généraux du Code civil tout en pouvant modifier des articles selon les besoins exprimés par le libre suffrage de la population.
- la ville libre de Paris enverra des représentants aux assemblées législatives et en acceptera les résolutions qui ne seront pas en contradiction avec la constitution communale.
- Paris adhère aux préliminaires de paix avec la Prusse et soldera sa part de l'indemnité de guerre.

Ce projet a pour but de constituer Paris en véritable État autonome, relié au reste du pays par un contrat clairement défini. La réalisation et la généralisation de ces propositions transformeraient le pays en une société politique analogue à la Suisse.

Selon cette conception, la satisfaction est donnée aux besoins divers, aux individualités de chacun des groupes vivant de leur vie propre, sans détruire l'unité politique du pays.

Il défend l'idée que la nation française n'a pas su, après 1789, se constituer sur la base solide de l'indépendance communale, premier élément de la société moderne, garantie de tout ordre et de tout progrès, elle erre misérablement de révolution en révolution ; elle tombe de monarchie en empire en passant par la République autoritaire et centralisatrice ; c'est-à-dire que la nation française est, politiquement parlant, à peine sortie de l'ancien régime.

Il combat ce système de centralisation, d'autorité à outrance, qui étouffe le développement et l'initiative de l'individu et des divers groupes dont les multiples rapports constituent l'harmonie sociale ; il s'oppose au progrès régulier et pacifique de la nation. Cause primordiale de notre décadence présente, ce système doit être enfin abandonné.

Cette idée décentralisatrice est antipathique à tous les républicains imbus de tradition jacobine.